



Je suis agressé(e), insulté(e) dans le cadre de mes fonctions, comment réagir ?



Immédiatement :

- Se mettre à l'abri de l'agresseur, mettre les élèves à l'abri si nécessaire
- Faire appel aux collègues, au directeur, à toute personne présente pour ne pas être seul(e) face à votre agresseur
- Ne pas hésiter à appeler la police ou la gendarmerie si l'on se sent en danger

Ultérieurement :

- Consulter un médecin si nécessaire
- Avertir votre IEN par téléphone
- Rédiger un rapport circonstancié des faits à transmettre à l'IEN
- Avertir l'Autonome de Solidarité (ASL) par téléphone, courriel ou fax, transmettre le double du rapport

Autonome de Solidarité Laïque du Haut Rhin : 1, rue Henriette 68100 Mulhouse
Tél : 03 89 66 49 10 - Fax : 03 8 46 02 23 - e-mail : autonome-68@wanadoo.fr

- Collecter des témoignages écrits pour compléter le dossier

L'ASL vous recontactera dans les plus brefs délais, ouvrira un dossier et vous accompagnera chez votre IEN en cas de convocation.

Tenez-vous toujours au courant de nouveaux éléments dans votre affaire.

Après discussion, nous vous conseillerons sur l'action à mener selon la gravité des faits.

Les réactions pouvant aller d'une lettre de mise en garde de l'ASL à votre agresseur jusqu'à un dépôt de plainte de votre part.

Selon les faits, la plainte peut être classée ou suivie.

Dans les deux cas, vous serez averti(e).

En cas de classement, l'affaire s'arrête pour la justice.

En cas de suivi, demandez la protection du fonctionnaire auprès du Recteur. Un modèle figure dans le dossier ASL que vous devrez compléter. Dès réception de la réponse, transmettez-nous-la.

Avertissez l'ASL dès réception de la convocation à l'audience du tribunal.

L'ASL vous accompagnera chez l'avocat qui vous représentera, pas nécessairement celui de l'ASL.

Votre présence au tribunal n'est pas nécessaire. C'est vous qui en décidez.